



Crowe Horwath™

**Becouze**

Membre indépendant de Crowe Horwath International

19 rue René Rouchy  
49100 Angers  
Tél + 33 (0)2 41 31 13 30  
Fax + 33 (0)2 41 31 13 33  
becouze@becouze.com  
www.becouze.com

FONDATION MECENE ET LOIRE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

---

**FONDATION MECENE ET LOIRE**

Siège social : 8, boulevard du Roi René  
49100 ANGERS

---

*Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009*

Aux membres de l'Organe Délibérant,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Comité des fondateurs, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FONDATION MECENE ET LOIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

## 2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

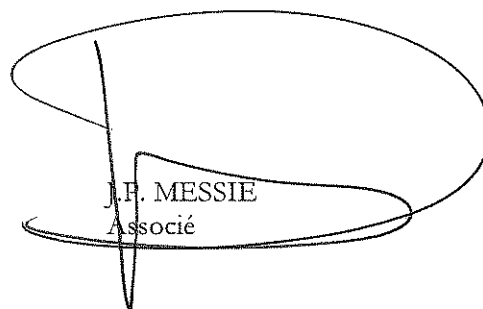
## 3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de votre fondation sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ANGERS, le 20 mai 2010

Le Commissaire aux Comptes  
BECOUZE



J.F. MESSIE  
Associé

Ce rapport comprend 9 pages.

SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
<u>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</u>	1 - 2
 <u>ETATS FINANCIERS</u>	
. Bilan Actif-Passif	4
. Compte de résultat	5
 <u>ANNEXE</u>	6 à 9
 <u>RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES</u>	10

## Bilan Actif

Exercice	31/12/09	31/12/08
Durée	12 mois	12 mois

<b>Brut</b>	<b>Amort.&amp;Prov.</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
-------------	-------------------------	------------	------------

<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles (1)				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques, matériel outillage				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Titres immobilisés				
Autres				
<b>TOTAL</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stock et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvis.				
En-cours production biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	10 354	5 000	5 354	5 000
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Disponibilités (4)</b>	130 104		130 104	147 052
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>	67		67	
<b>TOTAL</b>	140 525	5 000	135 525	152 052
<b>CH. A REPARTIR S/PLUS EXERCICES</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURS. DES EMPRUNTS</b>				
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	140 525	5 000	135 525	152 052

1) droit au bail

2) Dont à moins d'un an (brut)

3) Dont à plus d'un an (brut)

4) Dont fonds en transit

## Bilan Passif

Exercice	31/12/09	31/12/08
Durée	12 mois	12 mois
	Montant	Montant
<b>FONDS ASSOCIATIF</b>		
<u>Fonds propres</u>		
Fonds Asso. sans droit de reprise (dont subv. d'invest. Sur biens renouv.)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Statutaires ou contractuelles		
Réglementées		
Autres		
Report à nouveau	3 614	7 843
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 356	(4 228)
<u>Autres fonds associatifs</u>		
Fonds Associatif avec droit de reprise s'exerçant à la dissolution de l'asso.		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement (sur biens renouvelables)		
Subventions d'investissement (sur biens non renouvelables)		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires ( commodat)		
<b>TOTAL</b>	<b>6 971</b>	<b>3 614</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	127 000	144 750
<b>TOTAL</b>	<b>127 000</b>	<b>144 750</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des éta de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 555	3 688
Dettes fiscales et sociales		
Dettes diverses		
Dettes sur immo.et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL</b>	<b>1 555</b>	<b>3 688</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>135 525</b>	<b>152 052</b>
1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		

## Compte de Résultat

	31/12/09 12 mois	31/12/08 12 mois
	Montant	Montant
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
Ventes de marchandises et prestations de services		
Production Vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	160 000	160 000
Cotisations		
Collectes		
Reprises sur provisions ( et amort.), transferts de charges		
Autres produits	354	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>160 354</b>	<b>160 000</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de MP et autres approv.		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (3) (4)	10 327	10 086
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000	
Subventions accordées par l'association	160 750	158 000
Autres charges	136	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>176 213</b>	<b>168 086</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(15 859)</b>	<b>(8 086)</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPE. FAITES EN COMMUN</b>		
Excédent ou déficit transféré		
Déficit ou excédent transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres produits financiers	1 465	4 357
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 465</b>	<b>4 357</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Autres charges financières		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 465</b>	<b>4 357</b>

## Compte de Résultat (suite)

Exercice	31/12/09	31/12/08
Durée	12 mois	12 mois
	Montant	Montant
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opération de gestion		
Sur opération en capital		
Reprises sur prov. et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amort. et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
<b>REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERC. ANTE.</b>	121 250	138 000
<b>ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	103 500	138 500
<b>PARTICIPATION DES SALARIES</b>		
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	283 069	302 357
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	279 713	306 586
<b>4 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>	3 356	(4 228)
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE:</b>		
<b>PRODUITS:</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES:</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		
1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
3) Crédit-bail mobilier		
4) Crédit-bail immobilier		



## Evènements significatifs de l'exercice

La Fondation Mécène & Loire a été créée en juillet 2007 à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire et est régie par les lois du 23 juillet 1987 et 4 janvier 2002, et ses ressources sont constituées pour l'essentiel des fonds apportés par les 24 membres fondateurs.

L'exercice 2009 a une durée de 12 mois.

Les membres fondateurs ont décidé la mise en place d'une bourse dotée d'un prix de 50 000 euros répartie pour moitié en 2008 et 2009.

# Principes, règles et méthodes comptables

## Référentiel

Les comptes annuels de la Fondation Mécène & Loire, prévus par la loi du 23 juillet 1987 sur le mécénat et les statuts, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°99-01 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les principes comptables fondamentaux ont été appliqués. Les particularités de la réglementation comptable des associations et fondations portent notamment sur l'identification au compte de résultat des fonds dédiés.

Les éléments de l'actif ont été évalués par référence à la méthode des coûts historiques et à celle des valeurs actuelles.

## 1. Notes explicatives sur le bilan

### 1.1. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non recouvrabilité.

### 1.2. Fonds dédiés

Les fonds dédiés aux programmes sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs à des programmes d'intervention définis par la Fondation Mécène & Loire, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

La contrepartie de ce passif est inscrite en charges au compte de résultat sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » afin de constater l'engagement pris la Fondation Mécène & Loire de gérer de manière individualisée les ressources affectées à ces programmes.

Les fonds dédiés s'élèvent à 127 000 euros au 31 décembre 2009.

# Principes, règles et méthodes comptables (suite)

8

Les sommes restant à utiliser dans le cadre d'attribution de subvention sont les suivantes :

## FONDS RECUS EN 2007

Ressources fondateurs	160 000
Sommes utilisées en 2007	<15 750>
	-----
Montant à la clôture 2007	144 250
Sommes utilisées au cours de l'exercice 2008	<138 000>
	-----
<b>Dépenses restant à engager à fin 2008</b>	<b>6 250</b>
Sommes utilisées en 2009	<6 250>
	-----
<b>Dépenses restant à utiliser fin 2009</b>	<b>0</b>

## FONDS RECUS EN 2008

Ressources fondateurs	160 000
Sommes utilisées au cours de l'exercice 2008	<21 500>
	-----
<b>Dépenses restant à engager à fin 2008</b>	<b>138 500</b>
Sommes utilisées en 2009	<113 500>
	-----
<b>Dépenses restant à engager fin 2009</b>	<b>25 000</b>

## FONDS RECUS EN 2009

Ressources fondateurs	160 000
Sommes utilisées en 2009	<58 000>
	-----
<b>Montant à la clôture 2009</b>	<b>102 000</b>
<b>TOTAL DES FONDS DEDIES A FIN 2009</b>	<b>127 000</b>

# Principes, règles et méthodes comptables (suite)

## 1.3. Subventions d'exploitations des appels de fonds

Les subventions d'exploitations sont enregistrées sur la base des appels de fonds, elles font l'objet d'un reçu fiscal au titre de cet exercice.

## 1.4. Fonds dédiés aux programmes

La Fondation a pris l'engagement lors du Comité des Fondateurs d'affecter une partie de ses ressources à hauteur de 127 000 Euros à des programmes conformes à son objet social.

## 2. Notes explicatives sur le compte de résultat

### 2.1. Subventions d'exploitation

Conformément à l'appel des fonds lancé auprès des membres fondateurs, une somme de 160 000 Euros a été mise à la disposition de la Fondation, au titre de l'exercice.

### 2.2. Frais de fonctionnement

Ce poste enregistre, principalement, les frais de fonctionnement constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à la Fondation Mécène & Loire pour mettre en œuvre son objet social, soit pour l'exercice 2009 des charges externes pour 10 327 Euros.

**FONDATION MECENE ET LOIRE**

Siège social : 8, boulevard du Roi René  
49100 ANGERS

---

*Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2009*

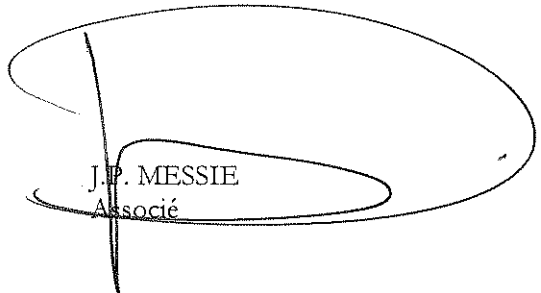
Aux membres de l'Organe Délibérant,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre fondation, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à ANGERS, le 20 mai 2010

Le Commissaire aux Comptes  
BECOUBE



J.P. MESSIE  
Associé